

# À la recherche de LA ROSALIE DES ALPES

(*Rosalia alpina*)

LA  
VALLÉE  
DU  
THOUET  
NATURELLEMENT



AIDEZ-NOUS À LA TROUVER !

Avec le partenariat de :



# LA ROSALIE DES ALPES EST PEUT-ÊTRE L'UN DES PLUS BEAUX INSECTES DE FRANCE !

## COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

La Rosalie des Alpes est un Coléoptère allongé avec de très grandes antennes. C'est un insecte de grande taille (2 à 4 cm de l'avant de la tête au bout des élytres) dont les antennes, annelées de noir et de gris-bleu, sont aussi longues que le corps, voire plus longues chez les mâles. Son corps est gris-bleu, avec 6 grandes taches noires sur les élytres.



## OÙ ET QUAND L'OBSERVER ?

Les larves sont xylophages et se nourrissent de bois mort c'est pour cela que les œufs sont déposés dans les anfractuosités et les blessures des vieux arbres. Les milieux favorables à l'espèce, dans le bocage, sont les arbres creux et les arbres à têtard le long des haies ou encore les tas de bois coupés. La métamorphose de la larve a lieu en été. Les adultes, actifs le jour, sortent entre fin juin et fin août suivant les années. La période est brève et c'est le seul moment où vous pourrez l'observer.

## PARTEZ À SA RENCONTRE LE LONG DES CHEMINS ET FAITES NOUS PART DE VOS OBSERVATIONS !

*Votre aide nous sera très précieuse pour mieux connaître cet insecte rare !*

Transmettez-nous vos données sans plus attendre à l'adresse suivante : [natura2000@valleeduthouet.fr](mailto:natura2000@valleeduthouet.fr) ou sur le site <http://www.nature79.org>

L'idéal lors de vos observations est de consigner les données suivantes accompagnées d'une photo de votre (vos) observation(s) :

Date :  /  /  Commune & Lieu-dit :   
*(le plus précis possible sera le mieux)*

Nombre d'individus observés :

Informations complémentaires *(milieu de l'observation ou tout renseignement que vous jugerez utile !)* :

***Faites nous parvenir vos informations et n'hésitez pas à nous contacter !***



***La Rosalie des Alpes est protégée en France ainsi que dans la plupart des pays d'Europe. Sa capture et sa détention ne sont pas autorisées !***